



DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DU CENTRE DE RÉFÉRENCE TIC **MARDI 11 JUILLET 2006**

A. Les centres de référence : rôle et missions

La création de centres de référence vise à répondre de manière adéquate et globale au problème posé par les pénuries d'emploi et le manque de qualification des demandeurs d'emploi. Il permet de rassembler par le biais d'un partenariat au sein d'une même structure les opérateurs de l'emploi et de la formation, dans le respect des compétences des institutions représentées, permettant ainsi de faciliter la définition d'objectifs communs entre les acteurs.

L'objectif du centre de référence est:

- Favoriser le placement et la mise à l'emploi, notamment en améliorant l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises, présents et futurs;
- Améliorer quantitativement et qualitativement l'offre de formation, notamment par le biais de la mise à disposition d'équipements
- Réaliser une veille technologique et assurer sa mise à disposition des écoles et des opérateurs de formation.

Ces lieux sont donc destinés à la fois :

- à la formation initiale des jeunes qui suivent les filières de l'enseignement technique et professionnel,
- à la formation en alternance,
- à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi
- à la formation continue des travailleurs.

Les centres de référence sont clairement un partenariat entre le public et le privé. Cela se retrouve tant au niveau de la composition de l'organe décisionnel qu'au niveau du financement.

B. Les centres de référence existants

Jusqu'à aujourd'hui, il existait un Centre de Référence Région bruxelloise. « IRIS TECH⁺ » a été le premier centre de référence bilingue en Région bruxelloise. Il est axé sur le secteur des fabrications métalliques et de l'industrie technologique.

IRIS TECH⁺ fonctionne autour de deux pôles, le pôle Saint-Denis et le pôle Automotive. Le pôle Saint-Denis possède différents ateliers : hydraulique industriel, mécanique industrielle, technologie de pompes, technique des ascenseurs, soudage, techniques de froid, etc. Le pôle Automotive quant à lui possède un atelier destiné aux technologies de soudage laser et un atelier destiné à l'électronique embarquée dans un véhicule automobile.

C. Le nouveau Centre de Référence TIC

Contexte

La Région bruxelloise compte un grand nombre d'entreprises TIC. Ce secteur fournit près de 30.000 emplois (8,5 % de l'emploi privé) et contribue à près de 10 % du PIB bruxellois. Après une légère accalmie pendant les années 2001-2003, les entreprises TIC trouvent à nouveau difficilement les profils recherchés. La formation est un élément clef pour assurer le développement de ce secteur à Bruxelles. La création du Centre de Référence répond à cet objectif. .

Mission

Le Centre de référence TIC a pour mission de promouvoir et de coordonner les actions de formation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, afin de favoriser l'emploi et le développement des entreprises dans la Région de Bruxelles-Capitale. Le Centre a été créé :

- par la transformation de Téléport Bruxelles en Centre de référence
- et par le transfert du personnel et des activités de Brutec.

Activités en 2006

Les activités du Centre forment un projet intégré. Elles comprendront des activités nouvelles, tout en maintenant les activités existantes de Téléport Bruxelles et de Brutec. Téléport Bruxelles forme des opérateurs de call center en collaboration avec Cefora, Bruxelles-Formation et VDAB-Bruxelles. Brutec coordonne les activités de six instituts de formation à Bruxelles (Cefa UO, CF2m, COFTEN, FIJ, Intec Brussel et Interface 3).

Les activités nouvelles du Centre seront intégrées par phases au cours de la première année d'existence du Centre. Il s'agit principalement de :

- Diffuser l'information sur les métiers TIC au travers d'un portail web et des services d'un help desk ;
- Identifier les besoins du marché de l'emploi et effectuer une veille technologique en vue de pressentir l'évolution des métiers TIC ;
- Promouvoir les formations TIC
- Mettre sur pied des projets pilotes avec les écoles et les instituts de formation

Activités prévues à partir de 2007

D'autres activités pourront être entamées à partir de 2007 :

- la labellisation ou l'évaluation des formations TIC à Bruxelles
- la mise en place d'un laboratoire post-formation permettant aux personnes ayant suivi une formation de pratiquer les connaissances acquises

Ressources

Cinq personnes travaillent à ce jour chez Brutec et Téléport Bruxelles. Un nouveau directeur sera engagé dans le courant de l'année.

D. Les centres de référence à venir : un nouveau Protocole-cadre

Pour faciliter la création des centres de référence et clarifier les rôles et responsabilités de chacun, un protocole-cadre a été rédigé par le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche scientifique et adopté par le Gouvernement bruxellois le jeudi 7 juillet dernier. Ce protocole-cadre permet désormais de donner un cadre global, clair et transparent pour structurer la création des centres de référence à venir.

Le Protocole-cadre détermine le mode de création d'un centre de référence ainsi que les rôles des partenaires. Les apports du Protocole-cadre sont les suivants :

1. *Mode de création en 3 étapes.* Le mode de création des centres de référence est précisé en trois étapes. Dans un premier temps est établie une commission sectorielle. Le rôle de cette commission sectorielle est de réaliser un protocole sectoriel permettant d'identifier quelles actions seront menées dans le centre de référence, avec quels outils et quelles formations. Ensuite, une structure de base de centre de référence prendra le relais. Cette structure de base met en place une équipe chargée de développer les missions d'équipement technico-pédagogique, de veille technologique et de promotion des métiers et qualifications. Elle réalise également un plan d'action ainsi qu'un plan de financement. Dans une troisième étape, le Centre de référence proprement dit sera chargé d'opérer l'ensemble des actions décrites dans le plan d'action.
2. *Conventions de formation.* Dans le cadre de sa mission de formation, le Centre de référence passe des conventions avec des opérateurs de formation, appelés plate-formes partenariales. Trois cas de figure peuvent se présenter: c'est soit est un opérateur public de formation; soit une asbl active dans le secteur de la formation; soit l'opérateur de formation est intégré au Centre de référence lui-même.
3. *Formation intégrée.* Le protocole permet, lorsqu'une plateforme partenariale est intégrée au Centre de référence, que celui-ci puisse dispenser des formations lorsque cela se justifie par rapport à l'offre de formation existante. Il ne s'agit pas de se substituer à l'offre de formation existante mais bien d'augmenter et/ou renforcer celle-ci dans un souci de cohérence globale.
4. *Financement 50-50.* Au niveau du financement, la répartition doit tendre vers une part à 50% privée et à 50% publique concernant les nouvelles actions qui seront menées dans le cadre du centre de référence.

E. Les centres de référence à venir : secteurs retenus

Dans le cadre du Chantier 8 « Développement des Centres de Référence Professionnelle » du Contrat pour l'Economie et l'Emploi, trois nouveaux projets de Centre de référence ont été retenus et approuvés par le Gouvernement bruxellois ce jeudi 7 juillet :

- Le Secteur de la Logistique
- Le Secteur de la Construction
- Le Secteur Horeca

Les travaux des commissions sectorielles pour chacun des secteurs retenus peuvent donc commencer.